

Le 18 mars 2020

Le Pôle Encadrement du Bureau (PEB) du Havre port vous informe qu'à titre dérogatoire et afin de fluidifier le trafic export, le Pôle Visa des Documents (PVD) peut pré-authentifier des EUR1, des ATR, des T2L et des T2LF.

La demande de pré-authentification de documents est à adresser au PVD par courriel : pvd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

Cette demande devra indiquer le type et les numéros des documents à pré-authentifier et devra contenir un engagement de restituer les documents qui n'auraient pas été utilisés à la fin de la période de confinement.

Les documents à pré-authentifier seront déposés dans la boîte du PVD à l'accueil du bureau central dès 10h00 (heure d'ouverture au public) pour une restitution avant 13H00.

Je vous rappelle également que le Pôle Action Economique (PAE) reste joignable mais uniquement via la messagerie du service : pae-le-havre@douane.finances.gouv.fr